

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
D'AVESNES SUR HELPE

MAIRIE DE VILLERS-POL

**COMPTE RENDU DE
LA REUNION DE CM
DU 18/07/2023**

A Villers-Pol,

Le 24/07/2023

Présents : Mesdames BERTON Hélène-Catherine, GRAVELINE Anne , MARTEL Christelle, MOHAMED Paméla

Messieurs YZANIC Olivier, DESRUENNE Xavier, LEULLIETTE Bernard, LOTTEAU Daniel, MASSON Jean et OLLIVIER Sébastien

PROCURATION : Mme PAMART Véronique à M. MASSON Jean
M. DUCLAYE Eric à Mme MARTEL Christelle

EXCUSES: M. BUISSE Thierry

ABSENTS : Mme BLARY Cindy et Mme HUART Valérie

Secrétaire de Séance : M. MASSON Jean

Après avoir signalé l'ouverture de la session et l'atteinte du quorum, Monsieur le Maire, Olivier YZANIC, propose Monsieur Jean MASSON, secrétaire de séance qui sera en charge de la rédaction du procès-verbal.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRECEDENT ,SOIT LE 9 JUIN 2023.

Le Compte rendu du conseil municipal du 09 juin 2023 est approuvé. Monsieur LOTTEAU Daniel, s'abstient pour absence.

RETOUR DES SUBVENTIONS SUR LE RELAMPING

Montant des travaux : 19 639.13 € HT 23 566.96 € TTC

- l'Etat DETR (50 %)..... **Obtenue 45 %**, soit 8 837.61 € sur le montant HT. des travaux ;

- Le Département ADVB (30 %)..... Refusée.

- La TVA est récupérée sur présentation des factures mandatées.

Après échange de vues, soit :

Reprendre le dossier - Revoir les bâtiments les plus énergivores – quels bâtiments favoriser - demander davantage de devis - faire une étude sur la consommation des bâtiments – étudier le gain qu'apporterait le relamping - poser dans certains bâtiments des capteurs et des minuteries...

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de se prononcer, il insiste sur le fait que la dépense n'est pas énorme et que le budget de la commune peut supporter celle-ci.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ajourne ce point qui sera reproposé ultérieurement.

INFORMATION SUR LES SUBVENTIONS PARCOURS SANTE- FITNESS ET AIRE DE JEUX

Montant des travaux : 65 267.50 € HT 78 321.00 € TTC

- Le Département ADVB (50 %)... Obtenue 50 %, soit 32 633.75 € sur le montant HT.
- L'ANS Sports, sollicité 19 084.50 € ... On attend la réponse.

Après débat, soit :

doit-on attendre la réponse de l'ANS - est ce que l'on demande à la CCPM, qui réserve une enveloppe de 15 000 € à la commune sur le mandat. Le conseil Communautaire organise 4 sessions par an sur présentation de dossier.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de se prononcer.

A l'unanimité il est décidé de demander la réserve, soit 15 000 € à la CCPM si la commune n'obtient pas les fonds de l'ANS.

Pour 12

Contre 0

Abstention 0

INFORMATION SUR LE VIREMENT DE CREDIT DU COMPTE 2184 AU PROFIT DU COMPTE 2152

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard LEULLIETTE, Celui-ci présente un virement de crédits budgétaires, nécessaire, en investissement, de l'article 2184 vers l'article 2152, concernant la dépense de réparation du panneau solaire du feu intelligent, accidenté, d'un montant de 2 407.20 €.

Monsieur MASSON, intervient et informe que l'assurance remboursera 1 555.40 €

La recette sera affectée sur le budget au compte de nature concerné.

Madame GRAVELINE, fait part d'une demande de feu rue Henri André Berthe.

ADHESION AU SIAVED

- Monsieur le Maire demande de se prononcer sur l'Adhésion au SIAVED, (Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets),

en sachant que chacun des membres a reçu l'étude d'impact ainsi que le projet de délibération en même temps que sa convocation ;

Après échanges et commentaires il est procédé au vote à main levée soit

- 8 abstentions,

- 1 contre,

- 3 pour.

PROPOSITION DE MODIFICATION DES INDEMNITES DES ELUS

Arrivée de madame Huart Valérie

- Monsieur le Maire, après avoir rappelé la décision de faire un point à mi-mandat sur les montants des indemnités.

- présente la charge de travail importante réalisée par les adjoints.

Propose :

- d'augmenter l'indemnité aux trois adjoints, tout en maintenant l'enveloppe indemnitaire actuelle, soit

Mme Martel, Mme Graveline et Monsieur Leulliette, percevront chacun 353,44 € net.

- de baisser l'indemnité des conseillers, ils percevront 150,21€ net.

Monsieur Masson et lui-même gardent la même indemnité qu'auparavant.

Après concertation de chacun,

les 3 adjoints concernés ne se prononcent pas.

Monsieur OLLIVIER Sébastien, après s'être justifié, demande à ne plus être indemnisé.

Monsieur LOTTEAU Daniel argumente que dans beaucoup d'autres communes, seul, le Maire et les adjoints sont indemnisés.

Monsieur DESRUENNE Xavier, rappelle que l'indemnité décidée et versée aux conseillers précédemment était une forme de management participatif avec un engagement de chacun à se répartir les tâches et à participer aux diverses réunions.

M le Maire demande de passer au vote sur sa proposition qui sera effective à partir du premier août :

Pour 7

Abstentions 5

Contre 1

POINT SUR LES CONTRATS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire fait le point sur les contrats de travail, soit :

- Un agent au service technique, en contrat de 3 mois saisonnier de 35 heures à compter du 1^{er} juillet 2023.

- Un agent au service technique, en contrat de 3 mois de 30 heures en surcroit d'activités à compter du 1^{er} juillet 2023.

- Un agent administratif au secrétariat de Mairie, en contrat de 3 mois de 35 heures en surcroit d'activités à compter du 1^{er} septembre 2023.

- proposition d'un contrat de 3 mois à la personne en apprentissage au service Technique.

Monsieur Xavier DESRUENNE, demande s'il est envisagé d'embaucher cette personne.

Madame Valérie HUART, demande s'il est envisagé de proposer un contrat de longue durée.

Un long débat s'achemine sur les contrats à durée déterminée, indéterminée, la titularisation, l'intervention d'entreprises privées, de personnel de CAT etc...

EMBAUCHE D'UNE SECRETAIRE EN SURCROIT D ACTIVITE

M. le Maire informe, le conseil municipal qu'il embauche une personne en contrat pour surcroit d'activité, pour assurer le secrétariat de mairie.

DELIBERATION DE PRINCIPE POUR LE RECRUTEMENT D' AGENT CONTRACTUEL DE REMPLACEMENT

A la demande de Monsieur le Maire, Madame GRAVELINE Anne, fait un point sur le personnel de l'Ecole. Après concertation avec Monsieur le Maire sur les diverses possibilités de recrutement, expose :

- le départ de deux personnes, pour fin de CDD,
- La possibilité de remplacer, le titulaire du poste d'adjoint d'animation, le temps de son congé maladie. Cet agent, bénéficiera d'un contrat de remplacement de 30 heures, pour une durée de 6 mois, renouvelable 1 fois, sur chaque présentation du certificat d'arrêt de travail de l'agent titulaire du poste d'adjoint d'animation. l'idée de l'agent recruté est donnée.

Monsieur le Maire demande l'accord de principe pour le recrutement d'agent contractuel de remplacement.

Pour 13

Abstention 0

Contre 0

PRESSEES AVESNOISES

Monsieur le Maire, donne la parole à Monsieur DESRUENNE Xavier. Celui-ci, présente par diaporama. « les Pressées Avesnoises », gérées par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

Il soumet cette prestation dans le but d'animer le village.

Après plusieurs argumentations, comme le fait que cette année, la récolte des pommes ne sera pas fructueuse, il est décidé de ne pas se positionner cette année sur la date proposée du 30 septembre 2023 et de se positionner l'an prochain.

Départ de M. Masson et M. Ollivier.

PROPOSITION DE CHANGEMENT D' HEURE DE GARDERIE

Madame Anne GRAVELINE, propose :

- des modifications au fonctionnement de la garderie du soir par le changement d'horaire. Soit d'ouvrir le service jusque 18 h30 au lieu de 18 h.

Cet horaire est proposé sur une période d'essai d'une année scolaire, soit 2023-2024, le temps de juger s'il y a un réel besoin.

Pour 13

Abstention 0

Contre 0

PROPOSITION DE TARIF ADDITIONNEL

Il est proposé de

- Tarifier ce service, soit de 18 h à 18 h30 = 0.60 centimes d'€uros, pour expliquer le changement du planning du personnel
- propose de mettre en place cette modification avec le prestataire informatique.

Monsieur le Maire soumet ce changement.

Pour 13

Abstention 0

Contre 0

QUESTIONS DIVERSES

L'ÉGLISE

Madame Berton, Monsieur Masson et Monsieur le Maire, continuent de travailler sur l'étude et la faisabilité des divers travaux à l'église. Ils ont rencontré un nouvel architecte, qui propose de reprendre les plans précédent, de réévaluer les prix et de proposer un cahier des charges.

LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire, propose de rafraîchir les peintures de la salle des fêtes.

Dit qu'un diagnostic amiante a été réalisé. Il a demandé un devis auprès d'un CAT, celui-ci s'engagerait à réaliser les travaux sur 4 jours pour ne pas bloquer la location de la salle, les week-ends.

Ce devis comprend :

Le Rafrachissement des peintures soit les portes, le mur du fond, la cuisine, la scène, les wc, le couloir

Remplacement de plaques au plafond , pour un montant de 20 000 € qui ne sont pas prévus au Budget 2023, il y aurait donc lieu d'émettre une décision modificative.

Les travaux sont acceptés à l'unanimité.

LE RUQUET

Il est fait part du courrier de Monsieur le Maire adressé aux riverains du Ruquet (soit 86 propriétaires et 36 maisons) qui explique la situation d'aujourd'hui face à deux personnes qui refusent la communalisation.

Fin de séance 22 heures.

RAPPEL

Il est demandé aux conseillers municipaux ayant à charge une présentation d'être prêts au démarrage de la séance pour ne pas perturber le déroulement du conseil municipal

Merci d'avance.

Le Maire, Olivier YZANIC




